

Université du Québec à Montréal,  
Département de science politique  
Session Hiver 2020

POL5891-40  
ANALYSE DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION  
JEUDI : 18 H – 21 H

Professeur associé : Hugo Rangel T. Ph. D.  
Courriel : rangel\_torrijo.hugo@uqam.ca

---

**Description**

Évolution des structures politiques et administratives qui servent la mission éducative de l'État, Rôle et pouvoirs du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport du Québec, des commissions scolaires, des établissements. Présentation et analyse des politiques de l'éducation. Le fait organisationnel dans le système scolaire québécois. La problématique du changement dans la société éducative. Études de cas.

---

**Justificatif**

La compréhension des politiques éducatives et des contextes dans lesquels elles sont formulées et appliquées est sans doute primordiale pour les enseignants, gestionnaires, intervenants de l'éducation et politologues. En effet, les politiques ont un impact considérable sur les institutions éducatives, les professionnels et les étudiants. On propose alors une analyse de discours, de théories et de concepts véhiculés par les politiques éducatives. Cette analyse est fondamentale pour une compréhension des politiques gouvernementales ainsi que les pratiques et problématiques éducatives. Ce cours vise l'étude particulière du contexte sociopolitique et historique du système éducatif au Québec ; on adopte toutefois une vision internationale. Nous tenterons ainsi de formuler une réflexion actuelle en accord avec une réalité éducative dynamique et en mutation.

---

**Objectif général :** Offrir des outils d'analyse et d'interprétation des politiques éducatives dans l'évolution historique du Québec et sous une perspective internationale.

**Texte du cours:** Rangel, Hugo. (2018) Analyse des politiques éducatives. Une perspective critique et démocratique. Éditions JFD.

## Textes complémentaires par chapitre:

### - Introduction du cours.

#### I – Préambule conceptuel

Identifier les concepts et les questions de base pour conduire une analyse critique de la politique éducative.

- Edmonson, Jaqueline. (2004) Understanding and Applying Critical Policy Study. IRA. Newark.
- Apple. M. (2004) Expertise et justice sociale. Entretien avec F. Tochon. Recherche et formation, No. 47.
- Meirieu, (2001) La machine école. Paris, Gallimard.
- Mons, N. (2007) Les Nouvelles politiques éducatives. PUF.

#### II- Mondialisation et éducation

Examiner l'impact de la mondialisation sur la conception de l'éducation et des politiques éducatives d'aujourd'hui.

- Bill Readings (2013) Dans les ruines de l'université, Lux Humanités.
- Malet et Mangez, (2013) Education et mondialisation. Spirale 51.
- Renaut, A. (2013) Un monde juste est-il possible ? Stock.

#### III Révolution tranquille et le rapport Parent

A partir d'un survol historique, il sera question d'analyser l'instrumentation des politiques éducatives au Québec. Ainsi, on propose un examen du processus sociopolitique de la révolution tranquille et en particulier du rapport Parent.

- Dufour Andrée, (1997) Histoire de l'éducation au Québec, Boréal, Chapitre 5.
- Magnuson, R. (1980) A brief history of Quebec Education: From New France to Parti Québécois, Montreal, Harvest House (Chapitre 5).

#### IV- Démocratie et éducation

Étudier les liens entre l'éducation et la démocratie et la participation ainsi que les politiques éducatives démocratiques telles que l'universalisation de l'école publique au Québec.

- Guy Rocher, (2004) "Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation", p.117 Bulletin d'histoire politique, vol. 12, n° 2.
- Henry Giroux- Democracy, Education and the politics of Critical Pedagogy. Dans : McLaren, P. Critical Pedagogy Where are We Now? Peter Lang, 2007.
- Meirieu, Frackowiak (2008) L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ? Paris, Editions de l'Aube.

#### V Éducation publique et les États nations.

Analyse de la symbiose entre la formation des États nations (notamment en Europe) et la formation des systèmes d'éducation publique.

- Condorcet, (1989) Premier mémoire sur l'instruction publique : "Nature et objet de l'instruction publique" Paris : Klincksieck.
- Andy Green (1997) Education, Globalization and the Nation State, Macmillan. (Chapitre 1)
- Mirabeau, Discours, (Discours sur l'éducation nationale, 1791) Paris, Gallimard, 1973. P. 71-83.

#### VI- Politique linguistique.

Examiner l'évolution de la politique linguistique au Québec dans le milieu scolaire.

- Pierre Georgeault, (2006) Langue et diversité : un défi à relever. Le français, langue de la diversité québécoise. Sous la direction de Pierre Georgeault et Michel Pagé, CREQC-Québec Amérique, 2006.
- La Charte de la langue française. Québec, 1977.
- McAndrew. (2002) La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats. Revue d'aménagement linguistique.
- Bourdieu, P. (2009) Langage et pouvoir symbolique. Fayard.

## VII- La diversité culturelle et l'éducation au Québec.

Etudier la diversité culturelle dans l'éducation au Québec et dans le monde. Analyse des politiques d'intégration scolaire ; notamment l'éducation interculturelle au Québec.

- Une école d'avenir. (1998) Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Ministère de l'Éducation.
- Bouchard, G. (2011) Qu'est-ce que l'interculturalisme?
- Morel, S. (2002) École, territoires et identités. Les politiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité. L'Harmattan.

## VIII- Politique à l'égard de la religion et le programme ECR.

Analyser l'évolution de la déconfessionnalisation au Québec et le programme d'éthique et de culture religieuse.

- Jean Pierre Proulx, (2006) La gestion de la diversité religieuse dans l'éducation publique au Québec. L'état des lieux. Dans : Diversités et identités au Québec et dans les régions d'Europe. Presses d'U. Laval.
- Rencontre avec Georges Leroux, (2008) Orientation et enjeux du programme d'éthique et de culture religieuse. Dans : Formation et profession.
- Jean Pierre Proulx, (2008) La genèse du programme d'éthique et d'enseignement culturel de la religion. Dans les défis de la formation à l'éthique et à la culture religieuse. U. Laval.

## IX - L'évaluation des politiques d'éducation.

Examiner le processus d'évaluation d'une politique éducative.

- Michel Lecointe, L'évaluation « institutive », Dans : Évaluer les politiques éducatives. DeBoeck, Bruxelles, 2001.
- Demailly, L. (2001) Enjeux de l'évaluation et régulation des systèmes scolaires. Dans : Évaluer les politiques éducatives. DeBoeck, Bruxelles.
- Dupriez & Maroy. (2000) Les dispositifs d'évaluation comme constructions sociales. Dans : Solaux, G. L'évaluation des politiques d'éducation. CRDP, Dijon.
- Nathalie Mons, Effets théoriques et réels des politiques d'évaluation standardisée. Revue française de pédagogie No. 169. 2009. [www.ac-grenoble.fr/ien.annecy3/.../resume\\_du\\_rapport\\_de\\_N-Mons.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ien.annecy3/.../resume_du_rapport_de_N-Mons.pdf).
- Felouzis & Chamillot, (2012) Les enquêtes PISA. Paris, PUF.

## X- Analyse de la réforme scolaire au Québec.

Un bref examen de la réforme scolaire au Québec est suggéré afin de caractériser cette politique et se questionner sur ses fondements et le processus de sa mise en œuvre.

- Perrenoud, Philippe, Six façons éprouvées de faire échouer une réforme scolaire, U. de Genève. 2003.
- Programme de formation de l'école québécoise. Ministère de l'éducation. Les compétences transversales.
- Recommandations, Table de Pilotage sur le renouveau pédagogique, Québec, 2006.
- Gosselin & Lessard, (2002) Les deux principales réformes de l'éducation du Québec moderne, Québec, PUL.

## XI- Éducation et conservatisme.

Analyser les politiques éducatives conservatrices aux États-Unis telles que : L'école à charte, les bons scolaires ainsi que la privatisation de l'éducation.

- Robert Reich, Bridging Liberalism and Multiculturalism in American Education. Chicago, University of Chicago Press. 2002. pp. 201-215.
- Petrella, Ricardo. L'éducation, victime de cinq pièges. (2000) Edition Fides.
- Guy Rocher, "À la défense du réseau collégial !". (2004)
- Ravitch, Diane (2010) The Death and Life of the Great American School System. Basic books : NY.
- Ravitch, Diane (2014) The Hoax of the Privatization Movement and the Danger to America's Public Schools. Knopf.

## XII – Les politiques de financement de l'éducation

Examiner les enjeux politiques découlant du financement, tel que le principe d'égalité des chances à l'université. On propose une analyse de l'éducation privée dans le contexte québécois et nord-américain. On analyse le financement des universités et la grève étudiante (Québec- 2012).

- Politique québécoise de financement des universités. Québec, 2000.
- Selingo, J. College (Un) Bound. New Harvest. 2013. p. 35-48
- Seymour, M. Une idée de l'université. Montréal, Boréal. 2013. p. 49-68.
- Landry, J.-F. Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes!, FAE, 2009.
  - Rossi, Ivory Tower. Documentaire, 2014.

### **XIII- Éthique et la reddition de comptes.**

Analyse de la reddition de comptes et la transparence des institutions éducatives.

-Lise Langlois. Les défis éthiques qui sous-tendent la gestion par résultats. Chapitre 1, p. 21-37) Dans Gérer la réussite éducative, Les éditions francophones, Québec, 2004. pp179

- Mons Nathalie, Durpiez Vincent, « Les politiques d'accountability », *Recherche & formation* 3/ 2010 (n° 65), p. 45-59.

---

### **Évaluation du cours**

Examen maison. - 30% (à remettre le 20 février).

Examen maison – 30% (à remettre le 9 avril).

Travail de fin session – 40% (12 pages approximativement, à remettre le 16 avril). Développer un thème par rapport aux politiques éducatives. Il faut identifier une politique abordée dans le cours telle qu'elle est développée au Québec. Examiner ses fondements théoriques et politiques ainsi que sa mise en place, ses limites et réussites ainsi que les implications sur la vie scolaire.

Format : Il s'agit d'un essai formel (avec des citations et une bibliographie).

Critères d'évaluation: Que l'essai soit bien argumenté (avec sources documentaires). Une vision synthétique du cours sera fort appréciée. C'est-à-dire, il faut faire référence aux textes, définitions, auteurs et problèmes abordés dans le cours. Les travaux remis en retard seront pénalisés.

Le professeur est disponible afin de vous aider à cibler les thèmes et les développer.

Une présence régulière au cours est requise et SVP la lecture des textes est importante.

---

«Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Une personne spécialisée reçoit les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles les mercredi de 16h à 19h».

Règlement no. 18

Article 2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

**ENTENTE D'ÉVALUATION****6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

**6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation**

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

**6.9.3 Procédure**

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.trepepourelles.org](http://www.trepepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : 514-987-3131

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.